

VENTE

L'AN DEUX MILLE VINGT-VINGT (2025), -----

Le trois (3) janvier. -----

Devant Me Claire Lavoie, notaire à Pierreville, province de Québec;

COMPARAISSENT :

Marius, COCTEAU, résidant au 3257, rue Du Ruisselet, Pierreville (Québec), J0G 1J0

Ci-après nommés : « LE VENDEUR »;

Claude, MAGNAN, résidant au 2159, rue De la Rivière, Pierreville (Québec), J0G 1J0

Ci-après nommés : « L'ACHETEUR »;

LESQUELS conviennent :

OBJET DU CONTRAT

Le vendeur vend à l'acheteur l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un immeuble sis en municipalité de Pierreville, circonscription foncière de Nicolet, connu et désigné comme étant une **partie du lot** cinq millions sept cent quarante-cinq mille cent treize (5 745 113 ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet et de figure irrégulière.

Partant du coin nord-ouest...